

DEC180695DR05

**Décision portant nomination de Mme Véronique Goret aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS2841 intitulée CNRS Images**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC170692DAJ du 15 mai 2017 portant renouvellement de l'unité de recherche n° 2841 intitulée CNRS Images ;

**Vu** la décision n° DEC173208DAJ du 22 décembre 2017 nommant Mme Brigitte Perucca directrice par intérim de l'unité de recherche n° 2841 ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 22 septembre 2017 ;

Considérant que Mme Véronique Goret a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 15 au 17 novembre (1<sup>ère</sup> session) et du 13 au 15 décembre 2017 (2<sup>ème</sup> session),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Véronique Goret, Technicienne CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité du CNRS n° 2841, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Mme Véronique Goret exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique Goret est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 8 février 2018

La directrice de l'UPS n° 2841  
Brigitte Perucca

Visa du délégué régional du CNRS  
Philippe Cavalier